



PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 6 MARS 2024

Lieu : Salle du Belvédère – Palais de Loire

POLE RESSOURCES

FINANCES

- Débat d’Orientations Budgétaires 2024

QUESTIONS DIVERSES

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - Mme Martine BOREL - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL – M. Alain DEDISSE - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE – Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - Mme Nathalie LIEBARD – M. André SZYMANSKI - M. CHOLLET Robert - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme Véronique ITTAH - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Stéphanie OUVRY - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Michel RENAUD à Mme Corinne COLONEL
Mme Martine LEROY à Patrick PONSONNAILLE
Mme Florence GUILLAUME à M. Alain DEDISSE
Mme Pauline PABIOT à Mme Marie-France LURIER
M. Yannis BONNET à Mme Béatrice BOULOGNE
Mme Geneviève PARIS à M. Denis HOUCHOT
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
Mme Nadège COQUILLAT à Mme Jocelyne VERNAUX
Mme Sandra TIXIER MAUDRY à M. Sylvain COINTAT
M. Thierry BEAUVAIS à Mme Sonia MILLANT
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

M. COINTAT : « Avant de commencer, même si je pense que M. BONDEUX souhaitera revenir dessus parce que cela va lui faire recommencer son travail qu'il a déjà admirablement bien fait une première fois, je vais expliquer, parce que certains ne savent peut-être pas pourquoi ils sont là. Vu que le débat d'orientations Budgétaires a eu lieu il y a quelques jours, dans un échange que j'ai eu par mail avec M. BOUJLILAT, il m'a expliqué qu'après avoir fait ses vérifications personnelles, la manière dont nous approuvons le DOB n'est pas conforme. Or depuis le début de notre mandat, nous prenons acte, M. BONDEUX le fait très bien, nous n'avons jamais eu de remarque du contrôle de légalité, la Sous-Préfecture m'a même confié en ce début de semaine que ce n'était franchement pas un gros souci car le débat a eu lieu et que c'est l'essentiel. Alors on fait acter que le débat a eu lieu mais on doit entériner par un vote, par une délibération. C'est la raison pour laquelle on vous a invité ce soir. Quand je lui ai répondu que l'essentiel était d'avoir eu un débat d'orientations budgétaires et que les collègues seraient contents de revenir, il m'a dit qu'il savait que les collègues ne seraient pas contents et qu'il ne ferait pas de réclamations mais c'était un peu trop tard puisqu'il y avait eu des échanges et qu'il avait mis la Sous-Préfète dans la boucle. Il fallait donc faire les choses bien. Cependant, il ne sera pas là ce soir.

Cela dit, suite à cette remarque, la sous-Préfecture nous a envoyé une information comme quoi « le DOB doit donner lieu à un débat qui est acté par une délibération qui devra être transmise au contrôle de légalité. Le DOB ne donne pas lieu à un vote de l'instance délibérante. Mais nous avons également une autre information que nous avons trouvée, qui vient du Sénat et qui dit que « cette délibération bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. En effet, en l'absence de précisions législatives, le régime juridique de la délibération relève du droit commun, or une délibération est nécessairement soumise au vote de l'assemblée délibérante sous peine de nullité ». On saura donc maintenant que le cadre juridique est de voter le fait que nous ayons pris acte. »

M. COINTAT fait l'appel.

Le quorum est atteint : 34 élus sont présents.

Ouverture de la séance à 19h00.

Secrétaire de séance : M. Robert CHOLLET

M. BONDEUX : « Comme l'a dit M. COINTAT on se retrouve une deuxième fois pour le même sujet. Je trouve ça dommage qu'on n'est pas pu en parler le soir même. On aurait pu en échanger le soir même et procéder à la modification, même si nous avons deux documents inverses, un de la Sous-Préfecture qui indique que ce que nous faisons depuis 5 ans est conforme et l'autre une question au gouvernement pour laquelle un ministre répond qu'il est mieux de voter. Nous saurons maintenant que toute décision doit faire l'objet d'un vote. Mais on aurait pu échanger ça ce sujet le soir même et nous demander de le voter cela aurait évité ce micmac et d'alerter la sous-Préfecture etc, je ne vois pas trop l'intérêt, peut-être le plaisir de se revoir. »

M. BOURGEOIS : « Patrick tu as dit depuis 5 ans mais je pense qu'il y a plus que ça parce que je dois être à mon 9ème DOB et il me semble qu'on n'a jamais voté. »

M. BONDEUX : « Oui je te remercie et puis si on nous avait demandé de voter ça n'aurait pris quelques secondes de plus et ça n'aurait dérangé personne. »

Mme QUILLIER : « Moi ce qui m'étonne vraiment est qu'à la ville de Cosne, sous la mandature de M. VENEAU ici présent, nous avons toujours voté le fait qu'on acte le DOB car, justement, c'est M. BOUJLILAT et M. DHERBIER qui ont été à la Sous-Préfecture, à la CADA et je ne sais où et qui ont annulé un conseil municipal car nous n'avions pas voté le DOB. Il était donc parfaitement au courant, je lui reproche donc que ce soir-là il aurait pu alerter sur le fait qu'il nous fallait voter, ça aurait été un acte formidable. »

M. FASSIER : « Je pense que pour certaines personnes ça fait un peu le buzz. Les journalistes sont là, le Journal du Centre, le Régional et je pense que certaines personnes font leur beurre avec ça. »

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Le Débat d'Orientations Budgétaires est une procédure obligatoire pour les Communes et les Communautés de Communes de + de 3 500 habitants.

Ce débat a pour mission d'informer les élus mais aussi la population sur les grandes orientations du prochain exercice budgétaire. Cela permet de déterminer les moyens disponibles par rapport aux objectifs à atteindre.

Ce débat s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires.

Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau Communautaire et de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2024 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires joint à la présente délibération.

M. BONDEUX indique qu'il s'agira donc bien de voter pour, contre ou s'abstenir et fait la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires sur lequel s'appuie ce débat.

M. BONDEUX : « Il y avait eu des remarques sur les APCP et notamment les centres sociaux qui auraient disparu on nous a demandé de voir si pour le budget on pouvait retravailler sur les projets de Pouilly et Donzy. Pour la piscine, on nous a alerté sur une somme un peu plus conséquente à inscrire au budget dans le cadre de l'aménagement des extérieurs, pour la médiathèque de Neuvy également parce que les 2 000 € ne suffiraient pas. On nous a dit aussi qu'on avait peut-être été un peu fort sur la somme prévue pour le multi accueil en 2024 et avoir une répartition peut-être un peu plus juste entre 2024 et 2025, peut-être une piste à travailler. Et puis vous nous aviez dit, à juste titre puisqu'on n'a rien mis dans ce budget, de penser qu'à l'avenir il y aurait des sujets mobilité et SCOT. Voilà en résumé les remarques qui ont été formulées lors du débat de la dernière séance. »

M. COINTAT : « Je me permets de faire une petite intervention sur des orientations budgétaires nécessaires, il faudra que nous parlions avec les maisons de santé, nous avons la chance d'en avoir un certain nombre sur notre territoire, de la maison des internes pour essayer de les installer sur notre territoire. Ce sera un sujet à évoquer, il ne l'avait pas été la dernière fois mais c'est un sujet qui devra être permanent et une grosse préoccupation pour les prochaines années. Je voulais vous en parler même si je sais que c'est un sujet qui fait consensus. »

M. BONDEUX : « S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous rappelle que nous avons acté le 15 février dernier le fait qu'il y ait bien eu un débat sur les orientations budgétaires. Nous en avons reparlé ce soir, donc maintenant je pense que c'est le moment de voter le fait qu'on ait bien réalisé et acté ce débat d'orientations budgétaires 2024. »

Adopté à l'unanimité.
Fin de séance à 19h35.

M. Sylvain COINTAT
Président



M. Robert CHOLLET,
Secrétaire de séance

